

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05. 79.B

**Création d'un pôle
d'arts plastiques –
lot n°8 "menuiseries
intérieures" : avenant
n°2**

LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05. 79.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°8 "MENUISERIES INTERIEURES" :
AVENANT N°2**

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 8 « menuiseries intérieures » à la société BROUSSARD Gilles – 209 route du Gravier – ZE La Braconne - 16600 MORNAC pour un montant de 36 282,70 € HT.

Par délibération n° 45 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en moins-value de 7 424.00 € HT.

Dans le cadre de l'aménagement de l'atelier gravure, il est nécessaire de prévoir la mise en place de paillasses et plans de travail complémentaires pour un montant de 4 369,60 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 4 369,60 € HT.

Le montant du marché passe de 28 858,70 € HT 33 228,30 à € HT soit une diminution de 8,42 % par rapport au montant initial du marché.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 8 « menuiseries intérieures » attribué à l'entreprise BROUSSARD – ZI n° 3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour des travaux supplémentaires d'un montant de 4 369,60 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 mai 2013

Affiché le :

21 mai 2013